

Conseil de Laboratoire IREMAM
Lundi 19 octobre 2020, salle 101, 9h30

PRÉSENTS (15) :

- Richard JACQUEMOND
- Juliette HONVAULT
- Laurence DUFRESNE-AUBERTIN
(en visio)
- Mohamed BAKHOUCHE
- Véronique LITAUDON
- Cédric PARIZOT (en visio)
- Christelle VAYSSIÈRE
- Didier GUIGNARD
- François SIINO (invité)
- Isabelle LENOIR (invitée)
- Thomas PIERRET
- Myriam CATUSSE
- Nadjat ZOUGGAR (en visio)
- Bérengère CLEMENT
- Norig NEVEU

EXCUSÉS :

- Homa LESSAN-PEZECHKI
- Camille RHONE-QUER
- Vincent GEISSER
- Kamel CHACHOUA
- Aurélia DUSSERE
- Julien LOISEAU
- Amandine IDASIAK

Ordre du jour

- **Informations de la direction**
- **Titularisation de Vanessa Guéno-Bulbul**
- **Exécution du budget 2020**
- **Point sur les publications**
- **Questions diverses**

I. Informations de la direction

1. Personnel :

- L'affectation de Marine Poirier à l'IREMAM a été officiellement confirmée. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} février 2021 en qualité de Chargée de Recherche CNRS.

- Accueil de Mohamed Ouerfelli, MCF au département d'histoire, membre de la section 32. Actuellement rattaché au LA3M il a demandé à être rattaché à l'IREMAM. Après présentation de sa demande par le directeur, elle est soumise au vote du Conseil de laboratoire qui l'accepte à l'unanimité. Mohamed Ouerfelli intégrera l'IREMAM à compter du 1^{er} janvier 2021.

- Contrats doctoraux :

Les deux candidats présentés par l'IREMAM au concours pour un contrat doctoral « classique » de l'ED 355 n'ont pas été retenus. Il se trouve que notre élu au conseil scientifique de l'ED n'avait pu être présent cette année, sans qu'il y ait (nécessairement) de lien de cause à effet entre les deux propositions précédentes. De façon plus positive, la candidature de Thomas Langlois (« Serveur-se-s et servi-e-s en banlieue nord. Travail, globalisation migratoire et inégalités dans les bars branchés de Tunis »), dirigé par D. Mercier (LEST) et codirigé par M. Catusse a été retenue.

Par ailleurs, l'IREMAM a obtenu cette année deux autres contrats doctoraux : un contrat INSHS pour Jamela Ouahhou (« Esclaves et affranchis dans les discours et pratiques juridiques à l'époque mamelouke », dirigée par Julien Loiseau) et un contrat AMU « handicap » pour Saïda Belkadi (« Enseignement de l'arabe standard moderne aux sourds entre la France et le Maroc », dirigée par Catherine Miller).

- Campagne d'emploi 2021 de l'UFR ALLSH :

Norig Neveu relate l'information de Nicolas Michel concernant la campagne d'emploi 2021 d'AMU : selon la nouvelle présidence, le maintien des effectifs d'enseignants-chercheurs a fait gonfler la masse salariale et il faut la réduire en réduisant les recrutements. Dans les années précédentes, les départs à la retraite étaient remplacés, après « atérisation » pendant un ou deux ans. Pour 2021 et probablement 2022 ce ne sera pas le cas et l'UFR ALLSH n'aurait droit qu'à 5 à 6 postes en 2021 pour une douzaine de départs à la retraite.

R. Jacquemond : pour 2021 le DEMO a demandé 4 postes : par ordre de priorité, 1 MCF Langue et culture arméniennes, 1 PRAG langue arabe, 1 PR Littérature arabe classique, 1 PR Etudes hébraïques. Rappel : en accord avec Patrick Donabédian, MCF en études arméniennes qui a pris sa retraite cette rentrée, et avec le LA3M auquel il était rattaché, l'IREMAM souhaite accueillir son successeur lorsque le poste sera ouvert (cette année il est occupé par Igor Dorfmann-Lazarev, ATER rattaché à l'IREMAM). **Mise à jour au 2/11 : l'UFR a classé le poste de MCF d'études arméniennes parmi les 5 prioritaires.* La demande de PRAG est rendue urgente par le sous-encadrement de la section d'arabe où plus de 50 % des cours sont assurés par des vacataires et contractuels. Pour les postes de littérature arabe classique (départ à la retraite de Mohamed Bakhouch au 01/09/21) et d'études hébraïques (remplacement de Philippe Cassuto), il faudra envisager le moment venu l'éventualité de les requalifier au niveau MCF en fonction du vivier des HDR dans ces disciplines rares.

2. Site internet

Marie-Pierre Oulié et un second étudiant stagiaire en informatique, Alexandre L'Heureux-Dusserre, recruté à cet effet pour 3 mois (octobre-décembre), sont actuellement mobilisés dans le transfert de l'ancien site (sous SPIP) vers le nouveau (sous DRUPAL), opération qui se révèle extrêmement lourde et complexe.

Le nouveau logo de l'IREMAM a été présenté et discuté. Plusieurs membres du laboratoire questionnent sa lisibilité, voire les malentendus qu'il suscite à leurs yeux.

II. Titularisation de Vanessa Guéno-Bulbul

Sur proposition du directeur, le conseil de laboratoire donne à l'unanimité un avis favorable à la titularisation de Vanessa Guéno-Bulbul, IR stagiaire depuis le 01/12/2019.

III. Exécution du budget 2020

Nos deux salles de réunions vont être équipées en visioconférence. L'installation devrait être effective au 30 octobre 2020.

Isabelle Lenoir annonce qu'à ce jour les missions sont acceptées du moment qu'elles sont en Europe. Le site internet du Laboratoire a pu être financé entièrement cette année. Elle n'a pas de vision à long terme sur ses dépenses, c'est compliqué à gérer.

Bérenghère Clément confirme qu'il n'y aura pas de foire du livre au Caire cette année pour la Médiathèque. Une commande à distance va être effectuée chez notre diffuseur au Caire, Leila Books. Bérenghère en profite pour annoncer qu'elle prépare la clôture des commandes de livres. Elle reste à votre écoute pour les dernières commandes particulières.

IV. Point sur les publications

R. Jacquemond rappelle la situation : l'IREMAM affecte chaque année 10.000 euros au soutien aux publications (monographies et ouvrages collectifs). Compte tenu des aléas des processus éditoriaux dans nos domaines, de l'écriture à la préparation éditoriale et à la publication effective, il est impossible de fixer un calendrier précis des publications et chaque année on ajuste projets en cours et dépenses en fin d'exercice. Suite à la mise en place d'un conseil de direction, et pour ne pas multiplier les instances de consultation, c'est ce dernier qui assume les tâches auparavant dévolues au comité des publications.

Ce mode de fonctionnement est-il satisfaisant ? R. Jacquemond souligne la difficulté de poser des règles identiques pour toutes les publications, compte tenu de la grande diversité des projets, des modes d'évaluation pratiqués par les uns et les autres, etc.

Myriam Catusse regrette un manque de politique éditoriale. Elle rappelle qu'il y a des collections IREMAM avec divers éditeurs (Karthala...) ou portées en propre par l'unité et regrette l'absence d'un protocole précis de fonctionnement du secteur.

Véronique Litaudon souhaite plus de clarté pour mieux comprendre les processus de sélection, de priorisation et de répartition du travail éditorial entre les différents acteurs du laboratoire intervenant le secteur de l'édition.

R. Jacquemond rappelle que l'année 2020 a été difficile (arrêt de travail de Sabine Partouche à partir de mi-décembre 2019, suivi du confinement à partir de mi-mars). Il souligne néanmoins que toutes les demandes ont été satisfaites. Il convient de la nécessité d'une mise à plat du secteur éditorial qui devra se faire en associant toutes celles et ceux qui y sont impliqués.

Norig Neveu transmet la demande de l'équipe d'histoire de rétablissement de la subvention de 1000 € à la revue *Turcica*. Elle souligne que cette subvention symbolisait la participation des chercheurs IREMAM au réseau français des études turques et ottomanes. R. Jacquemond s'engage à instruire cette demande en vue du prochain exercice.

V. Questions diverses

Sur proposition de la direction, le Conseil de laboratoire approuve le principe de la publication d'un court texte d'intervention de l'IREMAM suite à l'assassinat de Samuel Paty.

François Siino, Juliette Dumas et Myriam Catusse ont participé au SoMuM (Sociétés en Mutation en Méditerranée). Il ne faut pas hésiter à répondre aux appels d'offre.

Myriam Catusse demande quand le conseil de laboratoire pourra voter sur les mises à jour du règlement intérieur décidées l'an dernier. R. Jacquemond indique qu'il a transmis le projet de nouveau règlement à la DR12 qui doit y intégrer notamment les nouvelles dispositions relatives au télétravail. Il se peut qu'il faille également faire valider ce règlement par AMU dans la mesure où des personnels statutaires AMU (Myriam Laakili) sont rattachés au labo. Dès qu'il aura été approuvé par la DR12 et par AMU, le nouveau règlement intérieur sera soumis au vote du CL.

Thomas Pierret souhaite acheter du matériel vidéo pour réaliser un ensemble d'entretiens avec des chercheurs du labo. Véronique Litaudon signale qu'un projet de création d'une collection d'entretiens vidéo doit être réfléchi et construit en amont avec le soutien des professionnels de l'information de l'Iremam et de la MMSH, afin que ces entretiens soient convenablement référencés, visualisés, cités, téléchargés, réutilisés, archivés. Le CL valide le principe de cet achat d'un montant d'environ 1500 euros.

Christelle Vayssière annonce qu'en cas de souci informatique, le service informatique de la MMSH est très réactif et intervient avec au préalable l'enregistrement d'un ticket. Christelle diffusera le chemin d'accès. Chaque agent doit faire lui-même sa demande d'intervention.

La séance est levée à 13h00.